Décision 26-DCC-42 du 17 février 2026

relative à la création d'une entreprise commune dénommée Bear Sainte Foy par les sociétés Soubonco et ITM Entreprises

Posted on: 17 février 2026 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	sociétés Soubonco et ITM Entreprises
Dispositif(s)	Autorisation avec remèdes
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	société Bear Sainte Foy

Suivi des remèdes

- Coordonnées du mandataire :

 AMJD Consultants - André Marie et Jean Dulac
 Email : AMJD94000@protonmail.com

Lire

Le texte intégral de la décision
8.3 Mo

L'agrément de repreneur
88.74 Ko

La décharge de mandataire
159.41 Ko

Les engagements
8.05 Mo

L'agrément du mandataire
169.27 Ko

L'agrément du mandataire en charge des cessions
171.56 Ko

Le communiqué de presse